



*Les citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions !*

## **BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2022**

**Axé sur les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de Mirabel**

### **Dates importantes :**

Dépôt des projets : du 30 août au 1<sup>er</sup> novembre 2021

Analyse et sélection des projets : du 2 novembre au 4 décembre 2021

Annonce du ou des projets retenus : janvier 2022

Réalisation du ou des projets retenus : 2022

Inauguration du ou des projets retenus : lors des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire



La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer la reconduction d'un budget participatif citoyen afin de permettre à ceux-ci de proposer des projets. Comme Mirabel fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2022, cette année la Ville invite les citoyens à proposer des projets d'activités et/ou d'événements en lien avec cette année de commémoration afin, possiblement, d'en rehausser les célébrations.

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'implication des citoyens de Mirabel à la vie municipale. Le conseil municipal réservera un budget de 100 000 \$ pour un ou des projets ayant un volet collectif et un 10 000 \$ supplémentaire pour un ou des projets jeunesse.

## Qui peut déposer un projet ?

**Volet jeunesse :** Les jeunes citoyens de Mirabel de moins de 18 ans inclusivement peuvent s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet jeunesse.

**Volet collectif :** Tout citoyen de Mirabel de 18 ans et plus peut s'engager dans le processus pour déposer un projet dans le volet collectif.

Les personnes participantes doivent obligatoirement prendre part au processus à titre personnel, comme simple citoyennes de la Ville de Mirabel. Aucune corporation ou association de loisirs ne peut être associée à un projet de quelque façon que ce soit, car la finalité du budget participatif citoyen est de susciter la créativité et la participation citoyenne.

## Quand peut-on déposer des projets ?

À partir du 30 août jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

## Comment peut-on participer ?

- Présenter votre projet à l'aide du *formulaire* prescrit au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2021;
- Le *formulaire* prescrit est disponible sur le site internet de la Ville de Mirabel à l'adresse [www.mirabel.ca](http://www.mirabel.ca). Vous pouvez aussi vous procurer une copie papier du *formulaire* prescrit à la réception de l'hôtel de Ville de Mirabel ou dans l'une de ses bibliothèques publiques;
- Une fois complété, le *formulaire* prescrit peut nous être retourné par courriel à l'adresse suivante : [m-c.fecteau@mirabel.ca](mailto:m-c.fecteau@mirabel.ca) ou déposé à la réception de l'hôtel de Ville.



## Quels sont les critères d'admissibilité des projets ?

**Un projet est admis au budget participatif citoyen seulement si :**

- Il est soumis à l'aide du *formulaire prescrit* à cet effet avant la fin de la période de dépôt des projets;
- Il est réalisable durant l'année 2022.

## Sélection du ou des projets

Le conseil municipal se réserve le droit de retenir un ou plusieurs des projets présentés, tout en respectant minimalement les enveloppes budgétaires allouées aux volets jeunesse et collectif.



*Accueillante, dynamique et diversifiée, Mirabel se démarque par son milieu de vie de qualité où la cohabitation, le développement durable et **les services aux citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions.***

**Ville de Mirabel**  
**14111, rue Saint-Jean**  
**Mirabel (Québec) J7J 1Y3**  
**Téléphone : (450) 475-8653**

---



## Budget participatif 2022 Soumission d'un projet

INSCRIVEZ VOTRE PROJET  
Du 30 août au 1<sup>er</sup> novembre 2021

### Artisan du projet

Nom :  Téléphone :   
Courriel :   
Adresse :  **Mirabel (Québec)** Code Postal :

- Je reconnais être âgé de 18 ans et plus pour les fins du dépôt du projet à volet collectif
- Je reconnais être âgé de moins de 18 ans pour les fins du dépôt du projet à volet jeunesse

**Volet collectif**

**Volet jeunesse**

*La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.*

Nom du projet :

Description du projet (Maximum 80 mots) :

Raisons ou avantages du projet pour la communauté (Maximum 300 mots) :

Volet collectif (suite)

Volet jeunesse (suite)

*La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.*

Raisons ou avantages du projet pour la communauté (Maximum 300 mots) (suite) :

Lieux publics envisagés pour la réalisation du projet :

Motif pour ce choix :

Estimation du coût associé à la réalisation du projet :

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (Photos ou images, lettre de partenariat, description plus détaillée du projet, etc.)

**Signature**

J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet.

Date :

Signature : \_\_\_\_\_